

FOS SUR MER : Le débat public prolongé d'un mois le débat sur la liaison routière Fos-Salon

La Commission nationale du débat public (CNDP) prolonge d'un mois le débat sur la liaison routière Fos-Salon.

PRESSE

Agence.fr

la lettre économique

Cette décision fait suite aux annonces faites par le Président de la République Emmanuel Macron, le 24 novembre, qui permettent d'organiser des réunions publiques en janvier, en respectant des consignes sanitaires strictes. Le Débat public sur le projet de liaison routière Fos-Salon joue donc les prolongations pendant un mois, afin de répondre à la demande exprimée par certains maires et acteurs du territoire, qui souhaitent, tout comme la Commission particulière du débat

public (CPDP), que la dernière phase du débat ne se déroule pas uniquement à distance, mais accueille également le public lors de réunions physiques. La plénière de clôture du débat aura lieu en présentiel dans la semaine du 18 au 23 janvier 2021 La date sera communiquée prochainement.

Place à la 3ème phase du débat : « Quelles recommandations pour la décision publique ? »

Le déroulement de la troisième phase du débat en distanciel en décembre et en présentiel en janvier, mixité qu'a connue la deuxième phase du débat en octobre et novembre, permettra à tous les citoyens d'être informés et de participer physiquement au débat, ainsi que l'exige la Commission nationale du débat public face à la réalité d'une « fracture numérique » sur le territoire.

La 3ème et dernière phase du débat démarre en décembre avec trois auditions publiques en distanciel :

Les enjeux de sécurité routière liés au projet, le 7 décembre à 18h

La question du financement et du coût du projet, le 10 décembre à 18h

Les transformations de l'emploi dans les prochaines années et leurs conséquences pour la mobilité, le 14 décembre à 18h

Les trois forums territoriaux qui ont pour but d'examiner en détail les grandes options du projet (autoroutière, intermédiaire, voie express) et les différentes variantes de tracé et d'aménagement se tiendront en janvier, en présentiel. Le calendrier de janvier est en cours de finalisation et sera communiqué prochainement.

La CPDP veille à son devoir de neutralité et de transparence

Le rôle de la Commission particulière du débat public est d'être à l'écoute de tous ceux qui veulent s'exprimer (citoyens, élus, collectivités locales, institutions, entreprises, associations...), de recueillir le plus fidèlement

possible leurs propos et leurs attentes, quelles que soient leurs positions, dans le but de retranscrire dans un compte rendu l'ensemble des opinions et arguments exprimés. Elle n'émet aucun avis.

Comme l'a rappelé Chantal Jouanno, la Présidente de la Commission nationale du débat public lors de la plénière du 28 septembre dernier : *« Cette neutralité chez nous va assez loin : quand on va remettre le bilan, on ne va pas donner un avis favorable ou défavorable au projet. On ne va pas dire si ce que vous dites est bien ou pas bien. Au contraire, on va être juste des photographes totalement neutres, pour que le décideur puisse connaître l'ensemble des arguments qui se seront exprimés pendant le débat. »*

Le compte rendu de la CPDP et le bilan de la CNDP seront rendus publics dans les deux mois suivant la fin du débat. Le Ministre des transports, sur proposition de la DREAL PACA, le maître d'ouvrage, décidera ensuite dans les trois mois suivants du principe et des conditions de poursuite du projet et indiquera les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en œuvre pour répondre au débat public. À la publication de la décision du maître d'ouvrage, s'il décide de la poursuite du projet, la CNDP désignera un garant chargé de veiller à la continuité de la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Il rédige des rapports annuels et son rapport final sera joint au dossier d'enquête publique, avec le compte rendu de la CPDP et le bilan de la CNDP.

Pour plus d'information sur le calendrier du débat : <https://fos-salon.debatpublic.fr/participez/calendrier/>